

La GAZETTE des AUTORITES

Printemps 2012- Numéro 29

EDITORIAL



Journal de ramassage à Prangins.

Déchets, un défi collectif

Nous vivons une mutation de notre société qui tend invariablement à l'hyperconsommation. Un terreau formidable pour les sociologues, pour qui l'évolution des habitudes d'achat représente un curseur pertinent et parfois effarant de la métamorphose socio-culturelle de notre époque.

La consommation de masse met en évidence un problème récurrent: les déchets qu'elle engendre. En Suisse, les ordures ménagères ont triplé en trente ans... (700 kg par habitant en 2009). Un défi pour les collectivités publiques, tant sur le plan opérationnel qu'économique.

Un récent arrêt du Tribunal fédéral redistribue les cartes en la matière. Arrêt qui prend pour référence le principe du «pollueur-payeur». En clair, la taxe sur les déchets doit correspondre au poids produit par chaque citoyen. En l'espèce, la Municipalité de Prangins a entrepris un examen de son règlement sur les déchets. Il faut apporter des réponses appropriées aux

nouvelles exigences fédérales. Elles seront dictées par l'intérêt des habitants de notre commune, les questions environnementales et économiques, sans oublier l'aspect régional. Si les autorités politiques se doivent d'aborder la problématique des ordures ménagères de façon pragmatique, d'autres approches plus cérébrales sont également étudiées. Dans un essai, le sociologue Gilles Lipovetsky évoque des questions existentielles pour mieux comprendre la consommation effrénée de nos contemporains: «Empire de l'éphémère*». Vaste et passionnant débat proposé par un chercheur qui fait autorité en matière d'hyperconsommation.

A titre de conclusion provisoire et pour nourrir nos réflexions, consommer moins, donc produire moins de débris apparaît aujourd'hui comme une contre-culture. Etonnant.

*Essai sur l'individualisme contemporain/ Editions Gallimard

Cyrille Perret, Municipal

BREVES COMMUNALES

Musée national de Prangins

Les différentes expositions qui ont eu lieu au musée national de Prangins ont remporté un large succès auprès du public en 2011. En effet, ce magnifique site a accueilli 34'430 visiteurs durant l'année. L'exposition consacrée à Abraham-Louis Breguet (1747-1823) que l'on nomme « le plus grand horloger de tous les temps » a contribué largement à cette grande affluence.



(Jean-Pierre Humm)

Château de Prangins illuminé.

Aînés et sport

Pro Senectute - groupe de Nyon propose des activités sportives en plein air pour les aînés. Du **2 avril au 25 juin** et du **3 septembre au 26 novembre 2012**, les seniors ont l'occasion de se retrouver pour marcher entre lac et Haut-Jura le lundi.

Trois sorties par saison sont organisées hors de la région. Le mardi est consacré au vélo de

randonnée. Des informations complémentaires, ainsi que des bulletins d'inscription sont disponibles sur le site de la commune de Prangins, sous la rubrique *Pranginfos*, puis sélectionner *Pro Senectute*.

M. Armand Ramel, responsable du groupe Aînés & Sport, se tient aussi à votre disposition au **022/361.23.70** pour toutes questions.

Médailles chiens 2012



(Sabrina Rhyngir)

Murphy dans la neige.

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens, qui ne sont pas encore passés retirer la médaille 2012 de leur compagnon à quatre pattes, de bien vouloir venir la chercher auprès du bureau du Contrôle des habitants.

Echenillage des pins

Nous vous rappelons que la destruction par ablation et incinération des nids de la chenille processionnaire du pin est **obligatoire** et doit

s'effectuer par les propriétaires, locataires ou exploitants. En effet, les poils de cette chenille possèdent des propriétés urticantes.

POCAMA - le nouveau portail cantonal des manifestations

Depuis le 15 septembre 2011, un nouveau processus informatique permet à tout organisateur de manifestation d'annoncer sa manifestation en ligne, selon une procédure identique pour toutes les communes vaudoises. Ce nouveau système, intitulé POCAMA, permet à l'organisateur d'une manifestation d'informer, en une seule fois, en plus des autorités locales, tous les services concernés de l'Etat appelés à se prononcer sur un élément spécifique de la manifestation (intensité sonore, vente de boissons alcoolisées, denrées alimentaires, etc.).

Au terme de l'enregistrement d'une manifestation, le dossier est envoyé aux différents services et notamment au greffe de la commune pour ce qui concerne le territoire pranginois. Cet office délivrera l'autorisation habituelle ou, le cas échéant, contactera l'organisateur pour d'éventuels compléments d'informations.

Désormais, tous les organisateurs de manifestations désireux de mettre sur pied un événement à Prangins sont invités à recourir à ce système (www.vd.ch/manifestation).

XTERRA



La troisième édition d'XTERRA aura lieu le **samedi 8 septembre 2012**. Afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions, le comité est la recherche de bénévoles. Vivez une expérience unique, un moment convivial et sportif. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de **Marc Fromentin, Prangins** au 079/331.06.84 ou mf@xterraswitzerland.ch

Une centenaire à Prangins

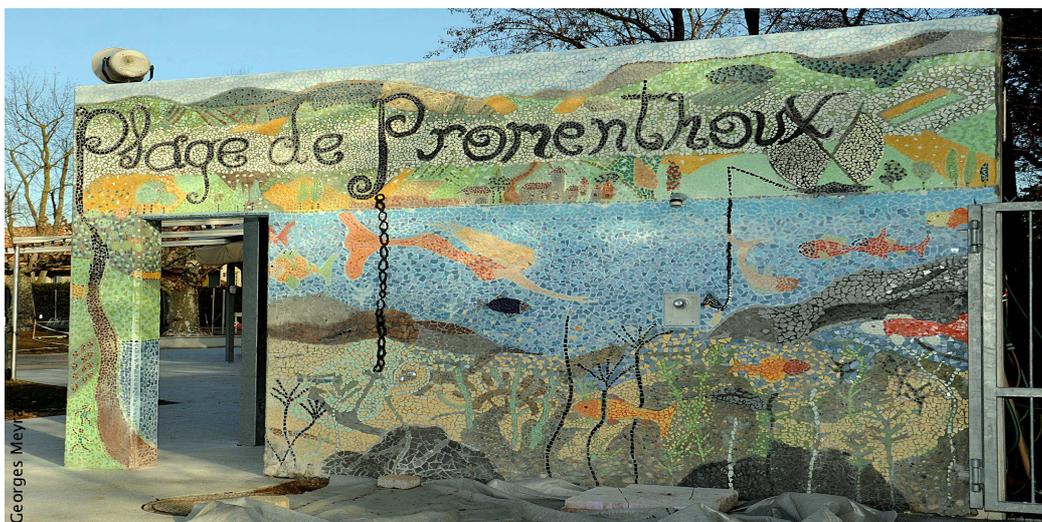


De gauche à droite : M. François Bryand, Syndic, notre centenaire Mme Anna Bryand, Mme Violeta Seematter, Municipale et M. Jean-Pierre Dériaz, Préfet de Nyon.

La doyenne du village, Mme Anna Bryand a célébré le 4 février 2012 **ses 100 ans** ! A cette occasion, elle était entourée de toute sa famille. Madame Violeta Seematter, Municipale, ainsi que Messieurs François Bryand, Syndic et Jean-Pierre Dériaz, Préfet, ont eu le privilège de partager ce moment de convivialité.

Violeta Seematter, Municipale

Promenthoux : mur et mosaïque se conjuguent



Des poissons et une sirène à Promenthoux.

Dans le cadre d'un programme d'occupation des migrants (EVAM), le 17 février dernier une mosaïque a été remise aux autorités de la commune. Cette magnifique fresque sera inaugurée au mois de mai à l'occasion de l'ouverture de la saison 2012 de la plage de Promenthoux.

Ecole enfantine et Unité d'Accueil pour Ecoliers : le crédit d'étude est accordé par le Conseil communal

Bref rappel : après avoir évalué les besoins en équipement scolaire pour ces prochaines années à la lumière des changements survenus à l'échelle cantonale en matière d'organisation scolaire, la Municipalité a décidé de planifier la construction d'une école enfantine sur le site des Morettes. Le nouveau bâtiment qui viendra remplacer le pavillon provisoire (1972) intégrera également une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE). Conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics, la Municipalité a organisé un concours de projets d'architecture et mis en concurrence huit architectes. Ce concours s'est déroulé d'août 2010 à mars 2011.

La Municipalité vous annonçait, dans la Gazette de l'été 2011, que le jury du concours de projets d'architecture recommandait le projet «Archimède» de l'architecte Pierre-Alain Dupraz pour la poursuite de l'étude en vue d'une demande de crédit de réalisation.

Dans cette perspective, la Municipalité a demandé au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 895 000.— qui va permettre à l'architecte, aux ingénieurs et autres corps de métier, de développer le projet dans tous les détails, jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique. Cette étude comprend également l'étape des appels d'offres avec, pour avantage, l'obtention de devis détaillés basés sur des plans d'exécution précis. Ceci afin d'optimiser la maîtrise des coûts dans la phase de réalisation.

Par sa décision d'accepter, à une très large majorité, la proposition de la Municipalité, le Conseil communal nous a donné un signe clair qui permet d'ores et déjà aux plus jeunes citoyennes et citoyens de rêver de cette nouvelle école que le jury a qualifiée de «grande maison posée sur son terrain en pente». Plus précisément, le programme (5 salles de classe + une classe de réserve, une Unité d'Accueil réservée au cycle primaire pour les repas de midi (60 places), des espaces de vie, une salle de sieste, des bureaux et des locaux techniques...) est réparti dans quatre volumes distincts, articulés et posés en gradin sur la déclivité initiale du terrain. On comprend donc que l'ensemble sera parfaitement intégré au site permettant ainsi une relation de qualité entre espace intérieur et extérieur.

Parents et petits enfants devront cependant avoir un peu de patience : l'étude se déroulera sur 16 mois environ. A cette échéance, sous réserve de l'octroi du permis de construire et du crédit de construction, le premier coup de pioche pourra être donné. Estimation de la durée de construction : 2 ans.

En parallèle, la localisation d'équipements sportifs de plein air supplémentaires inhérents à la nouvelle législation ou la relocalisation d'équipements sportifs existants feront l'objet d'une étude spécifique. Le site des Morettes confirme ainsi sa vocation de terrain de jeu et de sport pour tout le cycle scolaire.



Photomontage - future école enfantine et UAPE par l'architecte Pierre-Alain Dupraz.

Portrait de l'architecte de l'école

Pierre-Alain Dupraz débute en 1994, en association avec Christian Dupraz, son activité d'architecte indépendant. C'est ensemble qu'ils remportent en 1996 le concours pour la construction du groupe scolaire Peschier à Genève, leur première réalisation. Puis en 2002, Pierre-Alain Dupraz crée son propre bureau. La même année, il remporte le 1^{er} prix du concours d'architecture pour la construction de la crèche de Saint-Jean à Genève. Il décrochera encore en 2007, la première place pour la construction d'un EMS à Rolle et enfin, en 2011, la construction de la nouvelle école enfantine et UAPE de Prangins. Pierre-Alain Dupraz est membre de la FAS (Fédération des Architectes Suisses) depuis 2008 et professeur à l'EIAF (Ecole d'Architecte et d'Ingénieurs de Fribourg) depuis 2007.



M. Pierre-Alain Dupraz, architecte.

Martine Baud, Municipale

URBANISME - suite

Entretien des piscines et bassins d'agrément

L'exploitation des piscines et l'entretien des bassins d'agrément peuvent être à l'origine de la pollution d'un cours d'eau ou de la perturbation d'une station d'épuration (STEP), suite à une mauvaise conception des installations, une erreur de manipulation ou une négligence. La vidange des eaux de baignade, le rinçage du filtre et le nettoyage du bassin sont en effet des opérations délicates, au cours desquelles la qualité, le volume et la destination des eaux à évacuer méritent une attention toute particulière, compte tenu des produits chimiques généralement utilisés. Il

est donc important de connaître les règles en matière d'autorisation de construire et de prendre toutes les mesures nécessaires lors de l'exploitation et de l'entretien, afin de préserver l'environnement et les installations publiques de traitement des eaux.

Nous rappelons donc aux propriétaires des piscines et bassins d'agrément quelques principes concernant l'évacuation des eaux :

Vidange des eaux de baignade

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant, au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore,

notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV). La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.



Piscine : un exemple à ne pas suivre...

Rinçage des filtres

Que ce soit les piscines équipées de filtre à sable ou de filtre à cartouche, les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau.

Nettoyage des bassins

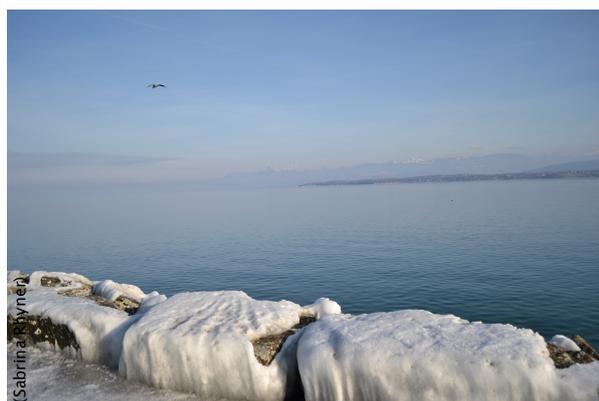
Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression. Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire, il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

Ces différents points sont extraits de la Directive cantonale (DCPE 501) établie par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA), Section assainissement industriel, Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne.

De plus amples informations sont disponibles sur leur site : www.vd.ch ou par tél. au 021/316.75.46.

Service de l'Urbanisme et Police des constructions

PRANGINS - le printemps est arrivé ...



Balade hivernale entre Nyon et Prangins.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Rénovations efficaces, énergies renouvelables : la commune s'engage avec vous

Dès à présent, la commune s'engage avec vous. Elle alloue des **subventions pour des projets privés ou des achats favorisant la diminution des émissions de CO2 sur le territoire pranginois**. Ces subventions sont destinées à inciter l'implication des habitants dans la politique en faveur de l'énergie et du climat mise sur pied par la Municipalité. Elles permettent de soutenir les démarches des particuliers visant à économiser l'énergie et à promouvoir l'usage des énergies renouvelables, et ceci dans le cadre d'un budget annuel de CHF 100'000.--. L'octroi de ces subventions vise à associer la population à l'effort commun nécessaire à diminuer notre empreinte environnementale.

Saviez-vous qu'en Suisse, près de 50% de la consommation d'énergie et 40% des émissions de CO2 sont dues aux bâtiments ? Et qu'une maison individuelle des années 1970 peut, avec les bonnes transformations, réduire ses émissions annuelles de presque deux tonnes, soit un tiers des émissions annuelles de Monsieur tout le monde.

Assainir, cela paie, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne dépense pas ! Ainsi, lors de la rénovation de votre bien immobilier, vous serez gagnant sur plusieurs plans en profitant de subventions, en réduisant vos dépenses de chauffage à long terme et en apportant votre contribution à la protection du climat.

Dominique-Ella Christin, Municipale

Des subventions sont allouées pour :

Des objets subventionnés par le Canton, les subventions communales se cumulant à celles octroyées par le canton, soit :

- des installations solaires thermiques
- le remplacement des chauffages électriques directs
- les rénovations MINERGIE
- les assainissements de bâtiments répondant aux exigences du Programme Bâtiments
- des chauffages au bois

Des objets non subventionnés par le Canton, soit :

- les diagnostics énergétiques de bâtiments
- des capteurs solaires photovoltaïques
- des vélos électriques et d'autres objets au cas par cas



(Jean-Pierre Humm)

Vue du quartier des Fossés avec le collège des Fossés en arrière-plan.

Les conditions d'octroi des subventions communales ainsi que les formulaires figurent sur le site de la commune. www.prangins.ch

Pour toute information supplémentaire, contactez Mme Dominique-Ella Christin, Service Environnement, Commune de Prangins, Tél :022.994.31.16 ou par courriel à : dechristin@prangins.ch

Des informations générales se trouvent aussi sur le site du service cantonal SEVEN www.vd.ch, thème *Environnement*, puis *Energie* et tél : 021 316 95 55.

www.leprogrammebatiments.ch

021 316 95 55 (SEVEN), Programme Bâtiments : La Brochure du Programme Bâtiments est à votre disposition au Service Environnement/Bâtiment, Espaces verts et Travaux.

www.energie-environnement.ch

Les bons gestes pour économiser l'énergie.

www.info.subventions.ch

Excellente base de données sur les subventions.

Novartis, une vision globale

Dans notre dernière gazette nous nous interrogeons, à propos de l'affaire Novartis, sur le pouvoir de l'Etat face au monde de l'économie. Force est de constater que le revirement spectaculaire de la multinationale, moins de trois mois après avoir décidé de fermer le site de Prangins, démontre que celle-ci n'est pas restée insensible à la mobilisation spontanée de toute une région d'une part, et aux conditions cadres proposées par les instances publiques, d'autre part. L'objectif plébiscité par tous les milieux, à savoir : le maintien du site et des 700 emplois a été atteint et il convient de s'en réjouir.



Le site de Prangins.

En proposant une politique d'exonération fiscale temporaire, parfaitement légale au regard des investissements planifiés et la possibilité de réaffecter une partie des terrains de Novartis, le Conseil d'Etat, avec notre Municipalité, ont privilégié une vision globale et à long

terme de la situation. Si la question du « prix à payer » est légitime, la pesée d'intérêt, minutieusement effectuée par notre Municipalité, ne laisse pas d'alternative à l'heure du choix. Il convient, en effet, d'opposer à une moins-value fiscale limitée, les retombées économiques directes et induites, du site Novartis pour l'ensemble de notre région, sans omettre de prendre en compte le coût social qu'auraient généré plusieurs centaines de nouveaux chômeurs et la valeur ajoutée que pourrait générer, à terme, le développement d'une nouvelle zone mixte « habitat-emplois ».

La vitalité du tissu économique et industriel de notre région mérite quelques concessions, car elle nous fait vivre et nous garantit une qualité de vie en dessus de la moyenne.

François Bryand, Syndic

PRANGINS

Programme de législature 2011-2016

La Municipalité de Prangins souhaite présenter un programme de législature qui fixe les grandes orientations de sa politique. Ce programme représente un engagement à l'égard du Conseil communal et de la population, mais ne préjuge pas des décisions à venir. Il est un instrument de conduite et un cadre de référence pour guider les actions de la Municipalité. Il se fonde en partie sur la vision d'avenir de notre agglomération, exprimée dans le Plan Directeur Communal (PDCOM), ainsi que sur les investissements projetés pour les 5 années à venir.

Ce programme de législature s'articule autour de lignes directrices et se décline en neuf chapitres principaux.

Lignes directrices :

- Maintenir le haut niveau de qualité de vie.**
- Valoriser l'identité villageoise.**
- Conserver le patrimoine communal.**

Participer au développement de la région.
Intégrer les composantes du développement durable.

1) Social, culture, sports et loisirs

- ♣ Mettre en application les lois en vigueur (HarmoS¹/LAJE²).
- ♣ Accompagner les jeunes et le 3^{ème} âge dans la vie locale et associative et favoriser le rapprochement des générations.
- ♣ Favoriser la création de logements à loyers abordables sur la base de partenariats.
- ♣ Promouvoir l'offre culturelle existante et créer des événements.
- ♣ Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs.
- ♣ Soutenir de manière active les sociétés locales.

¹ Harmonisation de la scolarité obligatoire.

² Loi sur l'accueil de jour des enfants.

PRANGINS - suite

2) *Sécurité*

- ♣ Appliquer la réforme policière en maintenant et en renforçant la police de proximité.
- ♣ Réduire les incivilités.
- ♣ Poursuivre la réforme du nouveau SDIS³.

3) *Mobilité*

- ♣ Développer l'offre des transports publics urbains et régionaux.
- ♣ Mettre en oeuvre un concept de mobilité douce.
- ♣ Améliorer la sécurité et réduire les nuisances du réseau routier.
- ♣ Compléter et améliorer les cheminements piétons et mixtes (piétons et vélos) de manière à assurer des liaisons modales.

4) *Environnement*

- ♣ Protéger, préserver et réhabiliter notre environnement naturel de grande qualité et sa biodiversité.
- ♣ Renforcer les corridors biologiques et les réseaux agroécologiques.
- ♣ Sensibiliser et inciter les habitants à des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité.
- ♣ Améliorer la gestion durable des eaux.
- ♣ Réduire les nuisances (émissions atmosphériques et sonores) et les rejets (eaux usées et déchets).
- ♣ Appliquer le programme énergétique et climatique et devenir « Cité de l'Energie ».
- ♣ Améliorer la gestion des déchets au niveau intercommunal.
- ♣ Gérer durablement les ressources environnementales et donner la priorité aux ressources locales en favorisant, par exemple, l'agriculture de proximité.

5) *Développement territorial*

- ♣ Intégrer les projets régionaux de manière harmonieuse (qualité des espaces publics/infrastructures/artisanat).
- ♣ Densifier les zones de faible densité en maintenant un cadre de qualité.
- ♣ Réviser le Plan général d'affectation (PGA) et son règlement.
- ♣ Favoriser la création d'habitats (Plan partiel d'affectation (PPA), plans de quartier).
- ♣ Mettre en valeur le patrimoine architectural par l'amélioration des espaces publics dans le centre historique.

6) *Bâtiments communaux et équipements*

- ♣ Assainir, transformer et rénover les bâtiments communaux.
- ♣ Planifier de nouvelles constructions en fonction de l'évolution de la population.
- ♣ Favoriser la mise en place de concours d'architecture.
- ♣ Créer une nouvelle déchetterie intercommunale.
- ♣ Maintenir des équipements sportifs, culturels et de loisirs attractifs.

7) *Développement économique*

- ♣ Développer des conditions cadres susceptibles de créer des emplois et l'implantation de commerces, d'artisans et de PME.
- ♣ Soutenir le secteur primaire.
- ♣ Mettre en valeur l'offre touristique dans le cadre d'une politique régionale.

8) *Finances*

- ♣ Gérer le fonctionnement communal dans le cadre d'un budget équilibré.
- ♣ Ajuster le plan d'investissement en regard des capacités financières et des priorités de la Commune.
- ♣ Stabiliser la dette.
- ♣ Maintenir un taux d'imposition pérenne et attractif.
- ♣ Participer au programme d'investissement régional.

9) *Gouvernance*

- ♣ Offrir des conditions cadres de travail attractives pour le personnel.
- ♣ Poursuivre une politique de formation continue.
- ♣ Mettre en place une politique du personnel cohérente.
- ♣ Etre une entité publique formatrice.
- ♣ Organiser notre administration en privilégiant l'efficacité et la rationalisation.
- ♣ Assurer la qualité des prestations publiques.
- ♣ Développer des outils de gestion performants.
- ♣ Renforcer une communication transparente vers l'extérieur.
- ♣ Se doter d'outils de communication modernes et efficaces.

François Bryand, Syndic

³ Service départemental d'incendie et de secours.

1750 - les eaux minérales de Prangins

Il y a 300 ans, notre village abritait plusieurs sources d'eau minérale qui attiraient nombre de curistes. Elles ont malheureusement toutes disparu : les grands travaux pour la création du chemin de fer (1860) et de l'autoroute (1960) perturbèrent considérablement l'écoulement de la nappe phréatique. Notre principale source d'eau potable (Source du Frêne, en provenance de Duillier) vit son débit passer de 1300 à 600 l/min. Il fallut creuser un puits de 38 m. pour retrouver de l'eau correctement filtrée. La station de pompage d'eau du lac aux Abériaux fut mise en service vers 1980 pour Nyon et les villages environnants. Les sources d'eau minérale à Prangins étaient renommées. La plus connue se trouvait sur la parcelle de l'actuel Chemin de la Chenalette 4. Elle figure sur le plan cadastral de 1743 (géomètre Le Coultre). En 1952, l'ancien archiviste R. Campiche lui consacra une étude dont nous reproduisons ci-dessous les principales lignes :

« Les eaux minérales de Prangins ont eu un grand succès dans le passé. Ainsi, par exemple, le 28 septembre 1708 un officier de Lyon est venu « prendre les eaux ferrugineuses de Prangins pour le rétablissement de sa santé ». A la même époque, un nommé Albert Haller, qui y découvrit du fer, écrit que « les eaux sont noirâtres, d'un goût très désagréable, très ferrées et fort purgatives ». En 1755,

Voltaire, qui passa l'hiver au château, fait l'éloge de la source et écrit : « Je bois les eaux de Prangins ».

Au début, la fontaine était publique. Par la suite, la Seigneurie de Prangins s'avisait de la fermer à clef et de ne distribuer l'eau qu'à beaux deniers comptants, sans doute à son profit exclusif. Cela provoqua un tollé de protestations de toutes parts, en particulier du Conseil de Nyon qui intervint par l'entremise du bailli en écrivant notamment : « Comme la source est peu abondante, autant dire que le public en sera privé, ce qui portera un sensible préjudice puisque la liberté d'en puiser que l'on a toujours eue a attiré annuellement beaucoup d'étrangers qui procurent un débit avantageux de denrées et font entrer beaucoup d'argent au pays ». Il semble que finalement, Nyon ait été débouté (1727).»

En 1779, un certain Abraham Forrer publia une brochure intitulée «Analyse des eaux de Prangins, dans le canton de Berne» (sic). En voici quelques extraits :

« Les eaux de Prangins sont plus minérales que métalliques, étant saturées de sels de nitre, de soufre et de sel ammoniac. De plus, elles contiennent un peu de fer, ce qui les rend apéritives. On les emploie avec succès dans les cas de maladies anciennes ou récentes du foie, de la rate, du pancréas et de la matrice. Elles sont efficaces contre les vomissements, le hoquet, les coliques de l'estomac et vingt autres maladies, de la bronchite à la neurasthénie en passant par les hémorroïdes et la stérilité de la femme. Avant d'aller à Prangins, le malade observera un repos absolu durant la première journée. Le soir, il prendra un lavement composé d'une décoction rafraîchissante dans laquelle on aura délayé trois onces de miel et une de lénitif fin.

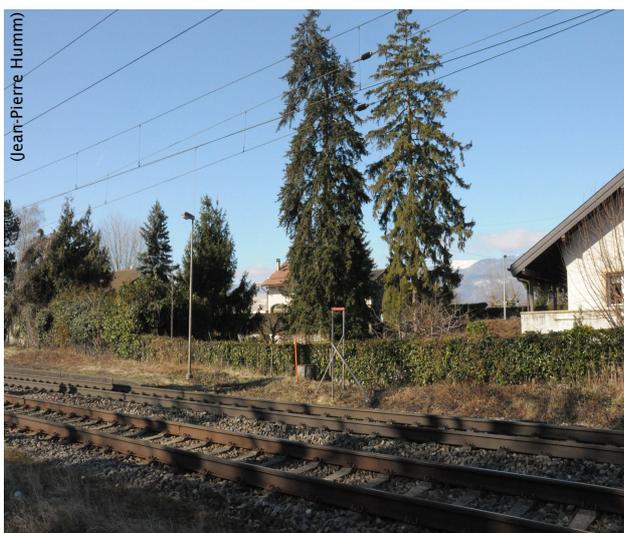


La seule fontaine de Prangins alimentée par une source.

MEMOIRES D'ARCHIVES - suite

Le deuxième jour, nouvelle purgation. Chaque fois que la médecine agira, le malade boira un verre d'eau de Prangins pour rafraîchir et détrempier les humeurs. Le troisième jour, il se rendra à la fontaine et boira quatre verres d'eau à demi-quart d'heure d'intervalle. Il se promènera ensuite sans se fatiguer, en se tenant une serviette chaude sur l'estomac. Le quatrième jour, il boira cinq à six verres en augmentant d'un verre chaque jour jusqu'à concurrence de 10 et même 12 verres par jour et par heure. Puis il diminuera le nombre d'un verre chaque jour. Quant aux filles et aux femmes, dont le tempérament est en général plus faible que celui des messieurs (!? Réd), elles prendront les eaux à moindre dose.»

Aujourd'hui, presque toutes les fontaines de Prangins sont alimentées par le réseau d'eau officiel. Il n'y a qu'une exception: c'est la fontaine sise dans la cour devant la belle maison du Chemin de la Cure 4 : c'est une source naturelle qui l'alimente.



Zone où se trouvait la source minérale, avant la construction des voies.

Notons pour terminer qu'à Bénex, un réservoir enterré de 20 m³ a été installé en 2009 pour recueillir l'eau d'une source importante, en vue de son utilisation comme eau d'arrosage du domaine de l'Hôpital. Jusqu'alors, cette eau était directement dirigée vers le lac dans d'anciennes conduites en bois.

Jean-Pierre Humm, Archiviste



Réservoir de 20m3 pour accumuler l'eau d'arrosage de l'Hôpital Bénex.



Ancienne conduite en bois qui dirigeait l'eau de la source de Bénex vers le lac.



Extrait du plan cadastral de Prangins 1743.

En bas à gauche, mention de la fontaine minérale.

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

Après six mois de fonctionnement, le Conseil communal de Prangins a pris son rythme de croisière. Les différentes commissions sont nommées, les groupes de travail planchent sur leurs dossiers respectifs. Les premiers signes montrent une législature à venir passionnante, riche en décisions, orientée vers un développement harmonieux de notre village. Tant mieux !

Les séances du Conseil se déroulent avec un intérêt soutenu des conseiller(ère)s sur les diverses propositions de la Municipalité. Les questions sont pertinentes, la valeur des débats n'en est que rehaussée.

Où en est-on justement au niveau de ces prises de position ?

Lors de la séance du conseil de mi-décembre, l'assemblée a eu à se prononcer tout d'abord sur le **préavis 6/11**, (faisant suite entre autre à une motion de M. M. Augsburger), au sujet de subventions accordées à des projets privés d'économie énergétique. Ce point a été accepté à une large majorité.

Ensuite l'examen du budget communal 2012 (**préavis 10/11**) a été largement débattu. Ce thème est d'une importance capitale puisqu'il pose les bases des grandes lignes directrices de l'année à venir. Raison pour laquelle il a nourri plusieurs échanges questions-réponses pour être finalement accepté à l'unanimité et suivi d'applaudissements. Ce fait est assez rare pour être signalé ! Il démontre la confiance réciproque de nos deux pouvoirs en place.

Après la pause de fin d'année, la première assemblée 2012 a dû traiter deux préavis concernant nos écoles. A relever que ce sont des crédits d'étude. L'un (**le 7/11**) concerne divers travaux de rénovation du bâtiment du collège de la Combe, l'autre (**le 8/11**) est relatif à l'extension du complexe des Morettes avec la construction d'un nouveau bâtiment qui devrait abriter des salles de classe ainsi que l'UAPE. Ce sont des étapes importantes qui vont influencer fortement les finances communales et qui sont liées au développement démographique de la région. Au final, ils sont acceptés largement.

Un troisième objet (**préavis 11/12**) ayant trait au plafond d'endettement

et de risques pour cautionnement a également été discuté et adopté. Cette séance a vu bon nombre de questions relatives au maintien de l'unité « Consumer Health » de Novartis sur Prangins.

Quels sont les termes exacts de l'accord ? Quelle influence aura un éventuel rabais fiscal sur nos comptes ? Qui se prononcera sur le déclassement des terrains adjacents ?

Ce sont quelques unes des préoccupations auxquelles les réponses ne sont pas toutes connues à ce jour. Il faut rappeler ici que le Conseil avait voté une résolution (à l'unanimité) enjoignant les autorités compétentes à faire **tout leur possible** pour sauver ces centaines d'emplois. En parallèle, le Conseil régional du district de Nyon, les députés au Grand Conseil Vaudois, les élus vaudois au Conseil National et aux Etats à Berne avaient **TOUS** demandé une implication politique au plus haut niveau pour sauvegarder ce site de production. Tous échelons et partis politiques confondus ont donc, à l'époque des faits, clairement exprimé une volonté concordante.

Le résultat est maintenant connu avec ses éventuelles conséquences. Du reste et sur le long terme, il est fort vraisemblable que nous en serons doublement bénéficiaires. Avec le maintien de ces emplois bien sûr et par des créations de logements à l'est de notre village. Tout ceci n'est pas pour l'immédiat, mais soyons positifs et optimistes face à cet heureux dénouement.

A bientôt et bien cordialement.

Claude Perret
Président du Conseil Communal



Concentration maximale lors de la séance du Conseil.

Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 11/12 : Plafond d'endettement et plafond de risques pour cautionnement.

Préavis No 12/12 : Approbation du Plan directeur communal (PDCOM) y compris le plan de synthèse.

- ♣ Approbation des réponses aux remarques formulées lors de la consultation publique.

Préavis No 13/12 : Approbation du Plan de

Quartier "La Barcarolle", au lieu-dit "En Champagne".

- ♣ Autorisation de signer la modification de droit de superficie du 17 janvier 2012 (DDP).
- ♣ Approbation de la nouvelle convention d'utilisation de la parcelle de la Barcarolle du 13 novembre 2011.
- ♣ Approbation de la lettre de levée d'opposition.

IL OEUVRE POUR LA COMMUNE

Frédéric Liardon

Frédéric Liardon a rejoint l'équipe de la *Voirie & Espaces Verts* de Prangins il y a maintenant deux ans et demi. Après un CFC d'horticulteur/paysagiste, Frédéric a travaillé dans plusieurs entreprises de paysagistes de la région avant de se retrouver au sein de notre commune. De par sa profession apprise, il exécute, volontiers et entre autres, des tâches relatives à l'entretien et à la taille des plantes, ainsi que la composition des massifs floraux, ce qu'il apprécie beaucoup.

Passionné de voyages, Frédéric vient de rentrer de Madagascar, pays qu'il affectionne particulièrement au vu de sa végétation luxuriante et de ses nombreuses espèces endémi-

ques. En effet, après avoir vu un reportage, il a décidé de mettre ses vacances et compétences professionnelles à profit en participant au programme de reboisement d'une ONG.

Durant le peu de temps qui lui reste, Frédéric aime écouter de la musique, se détendre autour d'un verre en compagnie de quelques amis et...refaire le monde !

GLP/VPE



(Georges Meyrat)

Frédéric Liardon.

EN JOIE ...

NAISSANCES

Mathieu GIAMMARRESI	9 novembre	Gabin Tristan BOUGARD	10 décembre
Théo BARROSO FARIA	10 novembre	Matias F. DA SILVA AMARAL	18 décembre
Lona Lotta HILLER	11 novembre	Stanislas Nicolas GARBO	25 décembre
Laël Vasco MARET	14 novembre	Juliette BAJRAMI	9 janvier
Lou-Ann Nina THUET	24 novembre	Mathis PORCHERAY	12 janvier



(Sabrina Rhyner)

... ET EN PEINE

DECES

Assanet MAGARDITCHIAN	le 4 décembre
Odette JAQUES	le 24 janvier
Antonina SCHEPISI	le 30 janvier



(DR)

La Gazette des Autorités - Editeur: Municipalité de Prangins, La Place, c.p. 48, 1197 Prangins
Responsable: Cyrille Perret. Secrétariat de rédaction: G. Lamon Pellaton et V. Preti Ezzaid, 022/994.31.20